



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

INJONCTION ACCORDÉE CONTRE L'EXPLOITANT DE LA SABLIERE BOUCHARD

Val-David, le 3 octobre 2008

En juin dernier, la maire de Val-David Pierre Lapointe s'engageait face à la population à faire tout en son pouvoir pour faire respecter le protocole d'entente signé entre la Municipalité, le propriétaire et l'exploitant de la sablière Bouchard.

Depuis juin, une surveillance quotidienne de l'entrée de la sablière a permis d'identifier plus de 580 infractions pour non-respect du nombre et de l'appartenance des camions et des heures d'opération.

Forte des preuves ainsi accumulées, la Municipalité a déposé une requête en injonction pour obliger le transporteur Miller à respecter l'entente concernant le camionnage et réclamer les amendes prévues à l'entente.

Une injonction interlocutoire a été obtenue ce matin concernant le camionnage. La requête sera entendue sur le fond d'ici quelques mois.

Il s'agit d'une victoire importante qui devrait soulager les riverains de la montée Gagnon qui se plaignent avec raison depuis des semaines du passage intolérable des camions.

-30-

Source : Suzanne P. Gohier
Service des communications
Village de Val-David
819.322.2900 poste 230